Image not found or type unknown

Peut on réclamer sa part après vente fictive

Par **vivie974**, le **07/05/2015** à **18:56**

bonjour ,

est il possible de réclamer sa part d'héritage au décès des deux parents : ma grand mere a fait une vente fictive de la maison familiale, qu'elle avait acheté avec mon grand pere , à ma tante il y a environ une vingtaine . d'années , aujourd'hui elle est mourante et ma mère se demande si elle pourra réclamer quelque chose dans la mesure ou elle n'a jamais signé pour la vente à ma tante ???Pourra t'elle récupérer sa part ou est ce qu'il est trop tard pour revenir en arrière ???,

Par **youris**, le **08/05/2015** à **11:33**

Si votre grand mère a vendu par acte notarié la maison à sa fille sauf à contester la vente devant un tribunal ce sont les héritiers de votre tante qui heriterons.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés